

Séance du 06 avril 2016

L'an deux mil seize, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 11
Absent	: 0
Procuration	: 0
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Serge SEPART, Mme Virginie FAGETTE, M. Christian DU MOTTAY, M. Gé KUSTERS, M. Yannick DALBAVIE, M. François LUNVEN, M. David LESPINASSE.*

Absent :

Secrétaire de Séance : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 18h15

A ajouter à l'ordre du jour :

- **Location et attribution d'un logement T 3**
- **Délibération autorisant le recrutement d'un agent temporaire**

1) Détail des subventions communales allouées pour 2016

Délibération n°D-2016-023

• Sté de chasse St Léon sur Vézère.....	170.00 €
• A.D.R.A	30.00 €
• F.N.A.C.A.M	30.00 €
• Club de pétanque	170.00 €
• Sté Protectrice des Animaux.....	100.00 €
• Les amis de la chasse	80.00 €
• Club Vélo Silex	170.00 €
• Amicale laïque sportive.....	170.00 €
• Comité des fêtes	3000.00 €
• F.N.A.T.H	30.00 €
• Amicale laïque de St Léon s/Vézère	170.00 €
• CEPSM	100.00 €
• Association Histoire de Pierres.....	170.00 €
• Centre de recherche.....	500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve et vote** à l'unanimité les subventions communales 2016 selon le détail tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) Vote Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2016

Délibération n°D-2016-024

Suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée par la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un nouveau panier de ressources fiscales, constitué pour la commune, et détaillé dans l'état de notification des taux d'imposition 2016 n° 1259 COM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** de ne pas augmenter les taux notifiés dans l'Etat n° 1259 intitulé « **Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016** ». Les taux votés en 2015 sont maintenus pour l'exercice 2016 comme suit :

➤ Taxe d'habitation.....	14.29 %
➤ Taxe Foncière (bâti).....	16.70 %
➤ Taxe Foncière (non bâti).....	96.98 %
➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).....	23.21 %

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) Budget primitif 2016 « Commune »

Affectation des résultats de l'exercice 2015 **Délibération n°D-2016-025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de Fonctionnement (304 186.58€) et le déficit d'Investissement (309 584.04 €) apparaissant sur le compte administratif 2015 du budget principal de la commune comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2016	
Recette (article 002 excédent antérieur reporté)	68 896.00 €
b) Section d'investissement du budget primitif 2016	
Dépenses : (article 001 déficit antérieur reporté)	309 584.04 €
Recette : (article 1068 – excédent de fonctionnement)	235 290.58 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) Budget primitif 2016 « Assainissement »

Affectation des résultats de l'exercice 2015 **Délibération n°D-2016-026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le déficit de Fonctionnement (1 623.14 €) et l'excédent d'Investissement (51 650.35 €) apparaissant sur le compte administratif 2014 du budget principal de la commune comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2016	
Dépense (article 002 déficit antérieur reporté)	1 623.14 €
b) Section d'investissement du budget primitif 2016	
Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)	51 650.35 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5) Budget primitif 2016 « Logements sociaux »

Affectation des résultats de l'exercice 2015 **Délibération n°D-2016-027**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de Fonctionnement (77 417.49 €) et l'excédent d'Investissement (23.58 €) apparaissant sur le compte administratif 2015 du budget principal de la commune comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2016	
Recette (article 002 excédent antérieur reporté)	27 417.49 €
b) Section d'investissement du budget primitif 2016	
Recette : (article 001 excédent antérieur reporté)	23.58 €
Recette : (article 1068 excédent de fonctionnement)	50 000.00 €

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6) Budget primitif 2016 « Lotissement »
Affectation des résultats de l'exercice 2015 Délibération n°D-2016-028

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de Fonctionnement (36 073.26 €) et le déficit d'Investissement (55 602.27 €) apparaissant sur le compte administratif 2015 du budget principal de la commune comme suit :

a) Section de Fonctionnement du budget primitif 2016			
Recette (article 002 excédent antérieur reporté)		36 073.26 €	
b) Section d'investissement du budget primitif 2016			
Dépense : (article 001 Déficit antérieur reporté)		55 602.27 €	
POUR :	11	CONTRE :	0
		ABSTENTION :	0

7) Vote Budget Primitif 2016n « Commune » Délibération n°D-2016-029

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2016 " Commune " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	496 036.00 €
- En Investissement	616 911.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DISCUSSIONS ANNEXES LORS DU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :

***CAMPING MUNICIPAL :**

Lors de l'élaboration du budget, Mme Argentièrre, perceptrice nous a conseillé de mettre en place un terminal pour cartes bancaires afin d'éviter d'avoir des espèces au coffre et à transporter, mais aussi pour faciliter la comptabilité quotidienne des encaissements. Le secrétariat a déjà entrepris les démarches pour en obtenir un pour la saison 2016

***BORNE CAMPING CAR et ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DES CAMPING CAR :**

Le remplacement de la borne est évoqué, il devra être une priorité lors du budget 2017 ; De même les modalités d'encaissement doivent évoluer, avec une borne de paiement, c'est certainement la dernière saison où on peut le faire « artisanalement », les filles qui interviennent se lassent car malgré tout c'est contraignant.

Toutefois, la mise en place de la borne n'empêchera pas le contrôle quotidien du ticket attestant le paiement par un agent.

IL faudra trouver d'autres personnes intéressées.

***EQUIPEMENT :**

Le conseil doit faire le choix entre l'achat d'un véhicule électrique pour circuler dans le village pour l'enlèvement des sacs d'ordures et le balayage – ce afin d'épargner le tracteur-tondeuse d'une usure prématurée- et le changement des menuiseries de la salle des fêtes – les seules des bâtiments communaux à ne pas être en double vitrage- .

Le conseil décide de privilégier l'achat du véhicule électrique.

***TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ATOITURE DE L'EGLISE :**

La toiture de l'Eglise en tuiles canal doit être refaite sur la partie proche du clocher, des éclats de lauzes chutent et cassent les tuiles.

Une protection métallique doit être installée en corolle autour du clocher, le conseil s'interroge sur l'esthétique d'une telle protection ; il convient cependant qu'une protection est nécessaire, d'autres modalités de protection sont évoquées (ex : filet au-dessus de la toiture, etc.....).Les

membres vont faire des recherches sur les différentes possibilités de protection.

La toiture de la sacristie doit être également refaite.

Le montant total des travaux de restauration est inscrit au budget et une demande de subvention sera faite auprès des différentes institutions.

***TELEPHONIE :**

Des études sont en cours avec ORANGE et SFR afin de faire baisser les coûts de téléphonie qui restent importants (environ 4500€)

***ELECTRICITE :**

Les frais sont également élevés, un diagnostic des bâtiments sera effectué lorsque les menuiseries de la salle des fêtes seront changées

8) Vote Budget Primitif 2016 « Assainissement » Délibération n°D-2016-030

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2016

" Assainissement " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	21 009.00 €
- En Investissement	57 785.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DISCUSSIONS ANNEXES LORS DU VOTE DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT:

Un résident a fait une demande d'extension de l'assainissement collectif, ce qui pourrait permettre d'en faire bénéficier plusieurs familles.

Une étude de faisabilité sera demandée à l'ATD.

9) Vote Budget Primitif 2016 « Logements Sociaux » Délibération n°D-2016-031

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2016

" Logement Sociaux " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	37 917.49 €
- En Investissement	50 390.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DISCUSSIONS ANNEXES LORS DU VOTE DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX:

*Dans le budget annexe, il est prévu de réaliser 2 garages pour les 2 logements qui n'en ont pas

* Lors de la préparation du budget , il a été demandé à Mme Argentièrre la possibilité de réunir le budget annexe des logements sociaux avec le budget principal, elle se renseigne sur les modalités ;

Si la clôture du budget annexe est possible, elle sera réalisée au cours de l'année 2016.

10) Vote Budget Primitif 2016 « Lotissement » Délibération n°D-2016-032

Le maire présente au conseil municipal le projet du Budget Primitif 2016 " Lotissement " qui s'équilibre comme suit :

- En Fonctionnement	55 604.27 €
- En Investissement	55 602.27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2016 en Recettes et Dépenses tel qu'il apparaît ci-dessus.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DISCUSSIONS ANNEXES LORS DU VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

Le dernier lot a été vendu, néanmoins le budget annexe ne peut pas encore être clôturé car la subvention du département est attendue d'ici 2 ans au mieux.

11) Location et attribution d'un logement T 3**Délibération n°D-2016-033**

Le maire rappelle au conseil municipal que le logement T3 situé dans le bâtiment de la mairie est libre depuis le 31 mars 2016 et propose de le remettre en location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide :

- * de louer le logement T3 à Mme Virginie Larrebat à compter du 31 mars 2015,
- * d'établir un contrat de location type pour un loyer conventionné
- * de déterminer le montant du loyer en fonction de l'indice du coût de la construction,
- * du versement d'une caution représentant un mois de loyer, soit 366.05 euros.

Donne délégation au maire, pour signer le dit bail.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12) Délibération autorisant le recrutement d'un agent temporaire

(Recrutement ponctuel – Art. 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984, modifiée)

Délibération n°D-2016-034

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement deux personnes pour assurer la taille de la haie du stade de football ainsi que le nettoyage de certains espaces verts.

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire temporaire pour une période allant du 11 avril 2016 au 22 avril 2016 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien.

Pour une durée hebdomadaire de service estimée à environ 15 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 majoré 321

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^e alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13) Informations et questions diverses

a. AFFAIRE DE LA GUINGUETTE :

Dans un premier temps :

M. Randja a rencontré le maire et M. Boulanger du service urbanisme, afin d'exposer son projet de « remonter » la guinguette.

Sur le plan de l'urbanisme :

* M. Boulanger a rappelé que la parcelle était classée en zone rouge, par conséquent non constructible

* M. Boulanger a également proposé à M. Randja de lui trouver un terrain sur une autre commune pour monter une guinguette

Sur le plan des nuisances :

Le conseil municipal est contre à cause des nuisances sonores et de la dangerosité en bordure de la voie communale

Dans un second temps :

M. Randja a adressé un courrier demandant la mise en place d'un food truck pour lequel, règlementairement une autorisation de 2 mois peut être accordée :

Une discussion s'engage, l'ensemble des conseillers reste opposé à ce projet en raison des nuisances subies par les riverains mais aussi en raison des problèmes de sécurité liées à la route communale qui longe la parcelle et aux règles de stationnement non respectées par les usagers, sans oublier les désagréments subis lors des dernières exploitations.

Dans un troisième temps :

Mme Hermy Reinders, ex épouse de M. Baudy est également venue à la mairie exposant le litige qui l'opposait aux anciens gérants ; lors de cet entretien, elle a précisé qu'elle était la seule à pouvoir rouvrir la guinguette....

« l'affaire de la guinguette » étant très problématique pour toutes les parties, un rendez-vous avec la famille Labatut, propriétaire est prévue samedi matin 09 avril 2016 à 10h.

« L'affaire de la guinguette » sera de nouveau discutée au prochain conseil.

b. BIKE PARK :

Le maire rappelle qu'il a rencontré M. Cheyral Thierry Président de l'association du « Vélo Silex » afin de faire le point sur le déplacement des éléments du Bike Park. Ce dernier a contacté l'entreprise Estardier qui devrait procéder rapidement à ces travaux. (Travaux prévus pendant les vacances de printemps).

c. AMENAGEMENT DU BOURG 2^{ème} TRANCHE :

M et Mme RENTET et Mme COMMERNAT ont fait connaître, suite à leur rencontre avec le maire et l'architecte, leur refus de refaire leur trottoir lors des travaux d'aménagement.

Le conseil en prend note, le maire va recontacter l'architecte afin d'avancer le dossier de la commune, les travaux devant commencer durant l'automne 2016.

d. TROUBLE DE VOISINAGE :

Le maire donne lecture du courrier de M. Delcourt qui relate les nuisances sonores occasionnées par le commerce « Le Déjeuner sur l'Herbe » lors des concerts et lors des livraisons très matinales.

Il se rendra au « Déjeuner sur l'Herbe » rencontrer Mme Guerrier Christèle afin de trouver des solutions pour atténuer les nuisances.

e. ESPACES VERTS ET HAIE DU STADE :

Jérémy GUERAUD qui intervient habituellement sur la commune ne sera disponible que fin avril, il est urgent de tailler la haie du stade et de rattraper le retard pris au niveau des espaces verts et ce dès la semaine prochaine. Pour rattraper ce retard, il est nécessaire de faire appel à des contractuels afin de palier au déficit d'agents (un agent étant toujours en arrêt maladie, un à mi-temps et un en mi-temps thérapeutique) précisément dans le domaine des espaces verts mais également pour l'entretien des sanitaires – il est nécessaire de faire « le grand nettoyage » pour commencer la saison.

La séance est levée à 00h25

Signatures :

Le Maire, Frédéric MALVAUD :

La 1^{ère} adjointe, Anita JARDEL :

Le 2^{ème} adjoint, Gilbert JARDEL :

Le 3^{ème} adjoint, Michel LESPINASSE :

David LESPINASSE

Yannick DALBAVIE

François LUNVEN

Virginie FAGETTE

Serge SÉPART

Christian DU MOTTAY

Gé KUSTERS